

Document de commercialisation modifié et mis à jour

Le prospectus simplifié préalable de base daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété, le supplément de prospectus intitulé Programme de titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (sans risque de change direct) daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété et le supplément de fixation du prix modifié et mis à jour n° ACCI5158 daté du 22 octobre 2024 (le « supplément de fixation du prix ») (collectivement, le « prospectus ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document, ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire au Canada. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes les modifications appropriées pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Les titres sous forme de billets constituent des titres sous forme de billets liés à des indices aux termes du prospectus.

TITRES SOUS FORME DE BILLETS BNC

Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance) liés à l'indice Solactive GBS United States 500 Hedged to CAD 3% Decrement, catégorie F, échéant le 27 octobre 2031

Liés à l'indice

**Solactive GBS United States
500 Hedged to CAD 3%
Decrement**

Terme de 7 ans



**Remboursables par anticipation
mensuellement
(à compter d'avril 2025)**



**Versements de coupon potentiels :
8,70 \$ p. a.
payés mensuellement**



**Barrière observée à l'échéance :
-40,00 %**



PÉRIODE D'OFFRE :

Du 10 octobre 2024 au 25 octobre 2024

DATE D'ÉMISSION :

31 octobre 2024

FAITS SAILLANTS :

- Actif de référence : L'actif de référence est l'indice Solactive GBS United States 500 Hedged to CAD 3% Decrement, dont l'objectif est de suivre le rendement total brut de l'indice Solactive GBS United States 500 Hedged to CAD TR, déduction faite d'un facteur de décrémentation de 3,00 % par année calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de décrémentation »).
- Seuil de versement de coupon : -30,00 %
- Fréquence des versements de coupon : Mensuellement, comme il est prévu à l'Annexe A
- Fréquence des remboursements anticipés : Mensuellement, à compter d'avril 2025, comme il est prévu à l'Annexe A
- Seuil de remboursement anticipé : 10,00 %
- Facteur de participation : 0,00 %
- Monnaie : Dollars canadiens
- Frais de négociation anticipée : Aucuns frais de négociation anticipée
- Marché secondaire quotidien disponible dans des circonstances de marché normales

Le rendement historique en dividendes et (ou) en distributions des titres constitutifs de l'indice n'a jamais atteint ni maintenu le facteur de décrémentation pendant une période de temps significative. Par conséquent, l'actif de référence devrait systématiquement afficher un rendement inférieur à celui de la version de l'indice RT en indice de rendement du cours (c'est-à-dire, une version qui ne prend pas en compte le réinvestissement des dividendes et (ou) des distributions versés sur les titres de participation constituant l'indice RT) pendant la durée des titres sous forme de billets.

À la date du présent document, le facteur de décrémentation dépasse considérablement le rendement annuel en dividendes des titres constitutifs de l'indice RT. Au 17 octobre 2024, les dividendes et (ou) les distributions versés sur les titres constitutifs formant l'indice RT représentaient un rendement indicatif annuel d'environ 1,28 %.

Les caractéristiques des titres sous forme de billets sont fixées, notamment, selon le facteur de décrémentation. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus le facteur de décrémentation est élevé, plus les caractéristiques des titres sous forme de billets (y compris le rendement potentiel) sont avantageuses.

CODE FUNDSERV : NBC29697



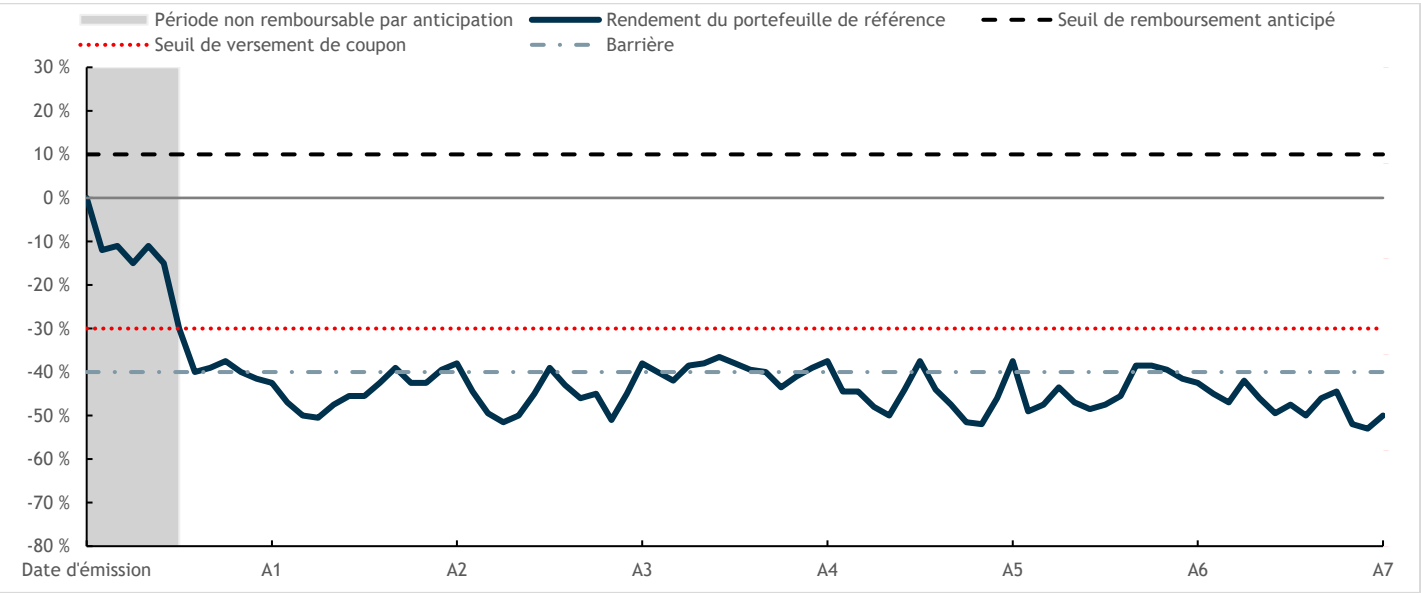
→ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en placement.

En date du 22 octobre 2024

Exemples de calculs de rendement

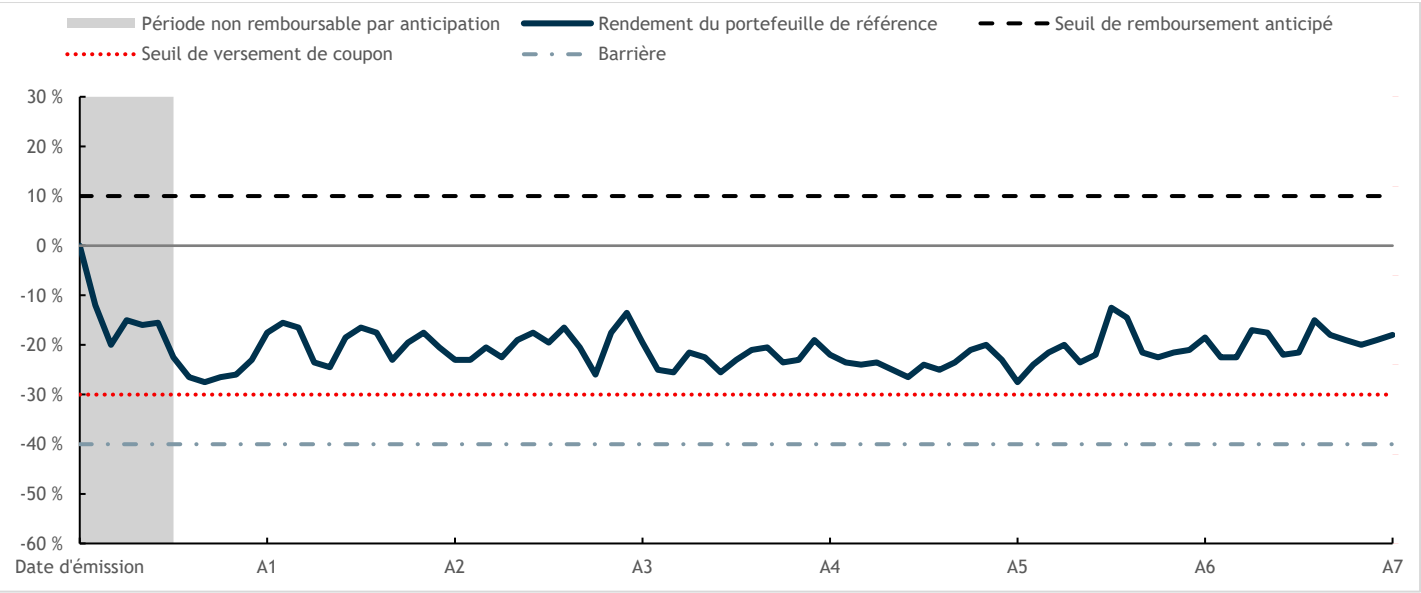
Les exemples qui suivent ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques, sont arrondis à titre illustratif et ne constituent pas des prévisions ou des projections. Rien ne garantit que les résultats qui figurent dans ces exemples seront obtenus.

Exemple 1 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale.



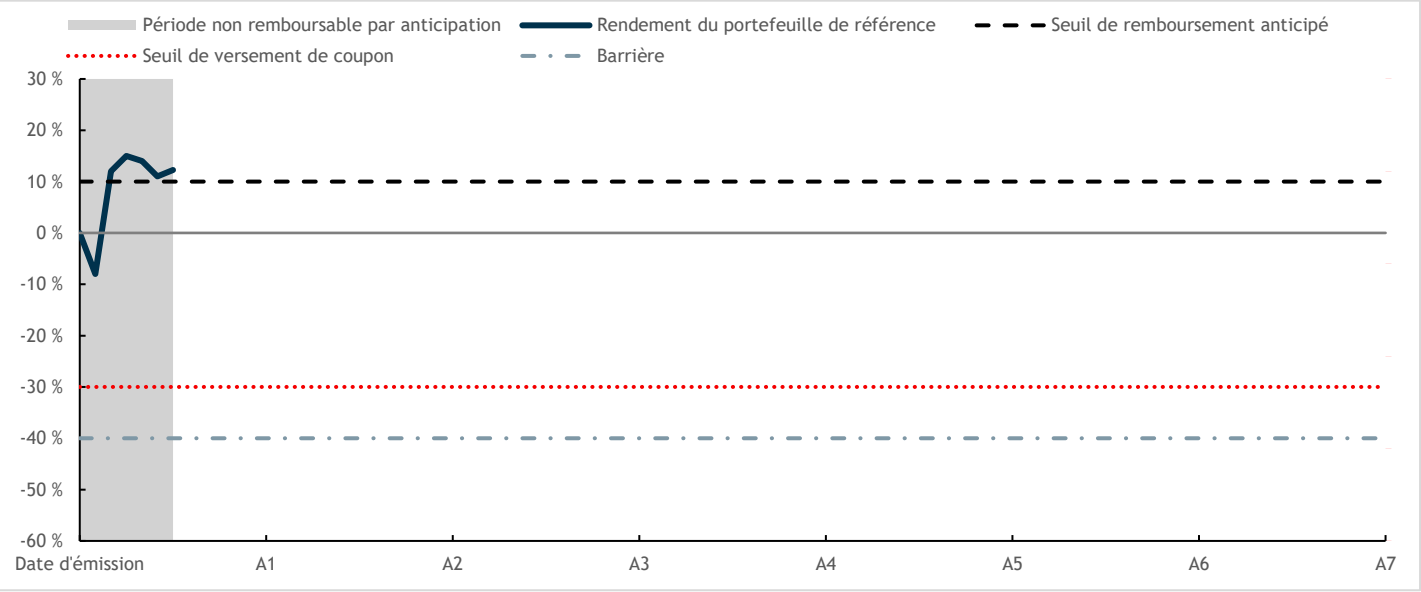
Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	4,35 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	50,00 \$
Total des versements	54,35 \$ (rendement annuel composé de -8,35 %)

Exemple 2 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif mais supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	60,90 \$ (84 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	160,90 \$ (rendement annuel composé de 7,04 %)

Exemple 3 : Les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance étant donné que le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil de remboursement anticipé à la première date d'évaluation du remboursement anticipé.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	4,35 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	104,35 \$ (rendement annuel composé de 9,23 %)

Sommaire du placement

Notation de l'émetteur :	La dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques est notée : AA par DBRS, A+ par S&P, Aa3 par Moody's et AA- par Fitch. Aucune agence de notation n'a noté les titres sous forme de billets.					
Capital :	100 \$					
Souscription minimale :	1 000 \$ (10 titres sous forme de billets)					
Date d'évaluation finale :	20 octobre 2031					
Date d'échéance :	27 octobre 2031					
Portefeuille de référence :	Nom de l'actif de référence	Symbole de l'actif de référence sur Bloomberg	Source des cours	Niveau de clôture	Type d'actif de référence	Pondération de l'actif de référence
	Indice Solactive GBS United States 500 Hedged to CAD 3% Decrement	US500CE3	Solactive AG	Niveau de clôture	Indice (indice à décrémentation)	100 %

Versement du remboursement à l'échéance :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé. Le versement du remboursement à l'échéance par titre sous forme de billet sera calculé comme suit : (i) si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé à une date d'évaluation du remboursement anticipé, les titres sous forme de billets seront automatiquement remboursés par anticipation à la date de remboursement anticipé applicable et le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (ii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est positif ou est nul ou négatif mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (iii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$. Sauf pour les versements de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets, les investisseurs doivent comprendre de ce qui précède qu'ils auront droit à un paiement unique aux termes des titres sous forme de billets, soit à la date d'échéance, soit à une date de remboursement anticipé. Si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation, le placement dans les titres sous forme de billets prendra fin à la date de remboursement anticipé applicable et, de ce fait, les porteurs recevront le versement du remboursement à l'échéance applicable à cette date de remboursement anticipé, et non pas le versement du remboursement à l'échéance auquel ils auraient par ailleurs eu droit à une date de remboursement anticipé ultérieure ou à la date d'échéance si les titres sous forme de billets n'avaient pas été remboursés par anticipation. Malgré ce qui précède, le versement du remboursement à l'échéance sera d'au moins 1 % du capital.
Rendement variable :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé.
Seuil de rendement variable :	s. o.
Rendement du portefeuille de référence :	Pour toute journée, le rendement moyen pondéré des actifs de référence calculé comme étant la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence.
Rendement de l'actif de référence pondéré :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, le produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence.
Rendement de l'actif de référence :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, un nombre, exprimé en pourcentage, calculé de la façon suivante : $(\text{Niveau de clôture} \div \text{Niveau initial}) - 1$
Niveau initial :	Le niveau de clôture à la date d'émission.
Niveau final :	Le niveau de clôture à la date d'évaluation du remboursement anticipé et à la date d'évaluation finale.
Caractéristique du versement de coupon :	Dans la mesure où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon à la date d'évaluation du versement de coupon applicable, les porteurs auront le droit de recevoir un versement de coupon de 0,725 \$ (correspondant à 0,725 % du capital de chaque titre sous forme de billet) à la date de versement de coupon applicable, comme il est prévu dans le supplément de fixation du prix.
Courtiers :	Financière Banque Nationale inc. (« FBN ») et Valeurs mobilières Desjardins inc. (les « courtiers »). Valeurs mobilières Desjardins inc. agira comme courtier indépendant. Les courtiers agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre du placement et de la vente des titres sous forme de billets.
Inscription à la cote et marché secondaire :	Les titres sous forme de billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation. FBN entend maintenir, jusqu'à la date d'évaluation finale (ou jusqu'à une date d'évaluation du remboursement anticipé, si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation - c'est-à-dire rachetés - avant la date d'échéance), dans des circonstances de marché normales, un marché secondaire quotidien pour les titres sous forme de billets. Si le cours ou le niveau d'un actif de référence n'est pas diffusé ou publié ou, dans un cas applicable, si les opérations sur un actif de référence sont perturbées ou suspendues ou s'il se produit un autre cas de perturbation des marchés, FBN, de façon générale, conclura à l'absence de conditions normales de marché. FBN peut, à sa seule discrétion, mettre fin au maintien d'un marché pour les titres sous forme de billets en tout temps sans préavis aux porteurs. Rien ne garantit qu'un marché secondaire se développera ou, dans l'éventualité où celui-ci se développait, qu'il serait liquide. En outre, toute vente de titres sous forme de billets facilitée par FBN peut faire l'objet de frais de négociation anticipée, déductibles du produit de la vente de titres sous forme de billets. Les porteurs ayant acheté des titres sous forme de billets au moyen du réseau de Fundserv ne pourront vendre leurs titres sous forme de billets qu'au moyen du réseau de Fundserv. Les porteurs devront alors faire une demande irrévocable de vente de ces titres sous forme de billets auprès de FBN. Dans la mesure où l'ordre est reçu au plus tard à 13 h (heure de Montréal) ou à tout autre moment fixé par FBN (l'« heure limite de vente ») un jour ouvrable, la demande sera traitée la même journée. Toute demande reçue après ce moment ou tout jour qui n'est pas un jour ouvrable sera considérée comme une demande envoyée et reçue avant l'heure limite de vente le jour ouvrable suivant.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP. Voir « Admissibilité aux fins de placement » dans le prospectus.

Caractère approprié de l'investissement

Les titres sous forme de billets ne conviennent pas à tous les investisseurs. Dans le cadre de votre décision à savoir si les titres sous forme de billets constituent un placement approprié pour vous, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- les titres sous forme de billets ne prévoient aucun versement de coupon garanti, et si le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de versement de coupon à une date d'évaluation du versement de coupon, vous ne recevrez aucun versement de coupon à la date de versement de coupon pertinente, et vous ne recevrez aucun versement de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets si cela survient à toutes les dates d'évaluation du versement de coupon;
- les titres sous forme de billets ne prévoient aucune protection de votre investissement en capital initial, et si (i) le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé à chaque date d'évaluation du remboursement anticipé et est inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, et (ii) la somme du versement du remboursement à l'échéance conséquent et de tous les versements de coupon payés pendant la durée des titres sous forme de billets est inférieure au capital, vous recevrez un montant inférieur à votre investissement en capital initial pendant la durée des titres sous forme de billets;
- vous n'aurez droit à aucun rendement au-delà des versements de coupon et du remboursement de votre investissement en capital initial;
- vos titres sous forme de billets seront remboursés automatiquement avant la date d'échéance si, à une date d'évaluation du remboursement anticipé, le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé;
- votre stratégie d'investissement devrait être conforme aux caractéristiques d'investissement des titres sous forme de billets;
- votre horizon de placement devrait correspondre à la durée des titres sous forme de billets;
- votre investissement sera assujéti aux facteurs de risque résumés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus.

Facteurs de risque

Les titres sous forme de billets diffèrent de placements classiques dans des titres de créance et des titres à revenu fixe; de plus, le remboursement de la totalité du capital n'est pas garanti. Les titres sous forme de billets comportent un risque de perte et ne sont pas conçus pour constituer une alternative à des placements classiques dans des titres de créance ou des titres à revenu fixe ou à des instruments du marché monétaire.

Les facteurs de risque se rapportant à un placement dans les titres sous forme de billets sont décrits sous « Facteurs de risque » dans le prospectus, y compris, notamment, la rubrique intitulée « Certains facteurs de risque relatifs aux titres sous forme de billets liés à des indices ». Les investisseurs doivent tenir compte des risques additionnels suivants que comporte un placement dans les titres sous forme de billets :

- La déduction du facteur de décrémentation fera en sorte que l'actif de référence affichera systématiquement un rendement inférieur par rapport à celui de la version de l'indice RT en indice de rendement du cours;
- En raison de la déduction du facteur de décrémentation fixe, le risque de résultats de placement défavorables quant aux titres sous forme de billets est plus élevé que pour des titres autrement comparables liés à la version de l'indice RT en indice de rendement du cours comportant des paramètres similaires.

Les souscripteurs sont priés de lire les renseignements au sujet de ces risques ainsi que les autres renseignements figurant dans le prospectus avant d'investir dans les titres sous forme de billets. **Les porteurs qui ne sont pas préparés à accepter les risques décrits dans le prospectus ne devraient pas investir dans les titres sous forme de billets.**

Utilisation de l'actif de référence

L'actif de référence est la propriété intellectuelle (incluant les marques de commerce déposées) de Solactive AG, et est utilisé sous licence. Les titres sous forme de billets ne sont pas parrainés, promus, vendus ni soutenus d'aucune autre façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'actif de référence et (ou) des marques de commerce associées à l'actif de référence ou quant au niveau de clôture de l'actif de référence en tout temps ou à tout autre égard.

AVIS

Les titres sous forme de billets ne constitueront pas un dépôt assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts créé en vue d'assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Les montants versés aux porteurs dépendront du rendement du portefeuille de référence. La Banque, les membres de son groupe, les courtiers et toute autre personne ou entité ne garantissent pas que les porteurs recevront un montant correspondant à leur placement initial dans les titres sous forme de billets ni ne garantissent qu'un rendement sera payé sur les titres sous forme de billets. Étant donné que les titres sous forme de billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque (à l'exception du versement du remboursement à l'échéance minimal de 1 % du capital), les porteurs pourraient perdre une partie ou la quasi-totalité de leur placement initial dans les titres sous forme de billets.

Pour plus d'informations sur les risques associés avec un tel placement, voir les rubriques « Facteurs de risque » de ce document et « Facteurs de risque » dans le prospectus. Tout investisseur potentiel doit être en mesure de supporter les risques impliqués et doit satisfaire les exigences de caractère approprié des titres sous forme de billets. Voir la rubrique « Caractère approprié des titres sous forme de billets pour les investisseurs » dans le prospectus.



ANNEXE A

Dates de remboursement anticipé, dates de versement de coupon et dates d'évaluation

Les dates suivantes sont applicables, sous réserve d'un report dans certaines circonstances, tel qu'il est décrit dans le prospectus.

Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé	Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé
18 novembre 2024	25 novembre 2024 *	17 mai 2028	25 mai 2028
18 décembre 2024	27 décembre 2024 *	16 juin 2028	27 juin 2028
17 janvier 2025	27 janvier 2025 *	18 juillet 2028	25 juillet 2028
18 février 2025	25 février 2025 *	18 août 2028	25 août 2028
18 mars 2025	25 mars 2025 *	18 septembre 2028	25 septembre 2028
17 avril 2025	25 avril 2025	18 octobre 2028	25 octobre 2028
16 mai 2025	27 mai 2025	17 novembre 2028	27 novembre 2028
16 juin 2025	25 juin 2025	18 décembre 2028	27 décembre 2028
18 juillet 2025	25 juillet 2025	18 janvier 2029	25 janvier 2029
18 août 2025	25 août 2025	16 février 2029	26 février 2029
18 septembre 2025	25 septembre 2025	19 mars 2029	26 mars 2029
20 octobre 2025	27 octobre 2025	18 avril 2029	25 avril 2029
18 novembre 2025	25 novembre 2025	17 mai 2029	25 mai 2029
18 décembre 2025	29 décembre 2025	15 juin 2029	26 juin 2029
16 janvier 2026	26 janvier 2026	18 juillet 2029	25 juillet 2029
18 février 2026	25 février 2026	20 août 2029	27 août 2029
18 mars 2026	25 mars 2026	18 septembre 2029	25 septembre 2029
20 avril 2026	27 avril 2026	18 octobre 2029	25 octobre 2029
15 mai 2026	26 mai 2026	16 novembre 2029	26 novembre 2029
16 juin 2026	25 juin 2026	18 décembre 2029	27 décembre 2029
20 juillet 2026	27 juillet 2026	17 janvier 2030	25 janvier 2030
18 août 2026	25 août 2026	15 février 2030	25 février 2030
18 septembre 2026	25 septembre 2026	18 mars 2030	25 mars 2030
19 octobre 2026	26 octobre 2026	17 avril 2030	25 avril 2030
18 novembre 2026	25 novembre 2026	17 mai 2030	28 mai 2030
18 décembre 2026	29 décembre 2026	14 juin 2030	25 juin 2030
15 janvier 2027	25 janvier 2027	18 juillet 2030	25 juillet 2030
18 février 2027	25 février 2027	19 août 2030	26 août 2030
18 mars 2027	25 mars 2027	18 septembre 2030	25 septembre 2030
19 avril 2027	26 avril 2027	18 octobre 2030	25 octobre 2030
17 mai 2027	25 mai 2027	18 novembre 2030	25 novembre 2030
16 juin 2027	25 juin 2027	18 décembre 2030	27 décembre 2030
19 juillet 2027	26 juillet 2027	17 janvier 2031	27 janvier 2031
18 août 2027	25 août 2027	18 février 2031	25 février 2031
20 septembre 2027	27 septembre 2027	18 mars 2031	25 mars 2031
18 octobre 2027	25 octobre 2027	18 avril 2031	25 avril 2031
18 novembre 2027	26 novembre 2027	16 mai 2031	27 mai 2031
17 décembre 2027	29 décembre 2027	16 juin 2031	25 juin 2031
18 janvier 2028	25 janvier 2028	18 juillet 2031	25 juillet 2031
17 février 2028	25 février 2028	18 août 2031	25 août 2031
20 mars 2028	27 mars 2028	18 septembre 2031	25 septembre 2031
18 avril 2028	25 avril 2028	20 octobre 2031	Date d'échéance *

* Les titres sous forme de billets ne sont pas remboursables par anticipation à ces dates.